

67813



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr :  
LIMITÉE  
E/CN.14/INR/223  
20 Novembre 1978  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Comité des progrès de l'industrialisation  
en Afrique  
Cinquième réunion  
Addis-Abéba, 8-10 novembre 1978

**RAPPORT DE LA CINQUIEME REUNION DU COMITE DES PROGRES  
DE L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE**

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<b>PREMIERE PARTIE : COMPTE RENDU DES TRAVAUX</b>	
<b>A. INTRODUCTION</b> .....	1
Participation.....	1
Déclaration d'ouverture.....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	4
<b>B. EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR</b> .....	5
Préparatif du Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles en vue d'une croissance endogène autonome, de la diversification et de l'autonomie collective, 1978-2000.....	5
Rapports d'activités sur l'application de la Déclaration et du Plan d'Action de Lima au niveau régional .....	6
a) Centre régional africain de conception et de fabrication industrielles.....	6
b) Fonds africain de développement industriel.....	8
c) Programmes sectoriels.....	8
Création de sociétés multinationales industrielles africaines..	9
Préparation de la cinquième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie.....	10
Initiatives et conceptions concernant des formes nouvelles de coopération mondiale pour le développement industriel.....	10
Préparation de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, prévue pour 1980.....	11
Coopération entre la CEA et l'ONUDI.....	12
 <b>DEUXIEME PARTIE : CONCLUSIONS ADAPTEES</b>	
<b>A. Préparatifs du Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles en vue d'une croissance endogène autonome, de la diversification et de l'autonomie collective : 1978-2000</b> Rapport d'activités.....	13

Table des matières (suite)

	<u>Page</u>
B. Rapports d'activités sur l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Lima au niveau régional: projets inter-pays.....	13
a) Centre régional africain de conception et de fabrication industrielles.....	13
b) Fonds africain de développement industriel.....	14
c) Programmes sectoriels.....	14
C. Création de sociétés multinationales industrielles africaines.....	15
D. Préparatifs pour la cinquième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie.....	15
E. Initiatives et conceptions concernant des formes nouvelles de coopération mondiale pour le développement industriel.....	15
F. Préparation de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, prévue en 1980.....	16
G. Coopération entre la CEA et l'ONUDI.....	16

## PREMIERE PARTIE

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

## A. INTRODUCTION

1. La cinquième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique s'est tenue à Addis-Abéba du 8 au 10 novembre 1978 pour passer en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations faites par la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie à Kaduna en novembre 1977 en ce qui concerne les priorités sectorielles industrielles, le développement institutionnel dans le domaine de l'expansion industrielle visant à promouvoir l'industrialisation en Afrique, les préparatifs de la troisième Conférence générale de l'ONUDI et de la cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie.

Participation

2. Participaient à la réunion les représentants des pays suivants : Bénin, Burundi, Cameroun, Egypte, Ethiopie, Ghana, Kenya, Maroc, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Soudan et Tanzanie. Pays représentés en qualité d'observateurs: Guinée et Zaïre.

3. Les organisations suivantes étaient représentées en qualité d'observateurs : PNUD, OMS, OIT, OMPI, BAD et le Front Patriotique du Zimbabwe.

Déclarations d'ouverture

4. Dans son allocution d'ouverture, M. B.A. Adeleye, Commissaire fédéral à l'industrie du Nigéria et Président actuel du Comité, a rappelé que celui-ci avait pour tâche essentielle de veiller à ce que la Conférence des ministres africains de l'industrie ne soit pas simplement l'occasion d'exercices oratoires au cours desquels des discours éloquentes sont prononcés avec élégance et d'interminables résolutions sont adoptées, mais sans aucun résultat pratique. Il a insisté sur le fait que le Comité devrait pouvoir présenter des réalisations concrètes à la cinquième session de la Conférence des ministres et que cela dépendrait dans une large mesure de la façon dont la réunion aura traité les points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour, et de l'énergie avec laquelle le secrétariat de la CEA aura assuré la mise en oeuvre des décisions adoptées. Pour conclure, il a invité les délégués à être objectifs et constructifs dans l'examen des questions qui leur sont soumises, en plaçant l'intérêt général de l'Afrique avant toute autre considération.

5. Le Secrétaire exécutif de la CEA a rappelé au Comité les importantes décisions prises par la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie concernant la révision des politiques et stratégies en vue d'accélérer l'industrialisation en

Afrique. Il a souligné la nécessité de consultations et de coopération internationales pour assurer la décolonisation économique et arriver à l'autonomie. Il a attiré l'attention sur les efforts systématiques des impérialistes pour inverser le cours du progrès de l'industrialisation africaine afin de perpétuer leur situation d'exploitation économique.

6. En collaboration avec l'OUA, l'ONUDI et la BAD, la CEA déploie des efforts intenses pour assurer les bases de son nouveau rôle opérationnel dans le domaine de la technologie de l'industrialisation et de la mise en place d'institutions. Des activités préparatoires ont été réalisées dans le cadre de projets inter-pays et la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie a accordé une haute priorité à des programmes sectoriels ainsi qu'au Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles qui doit avoir lieu en janvier 1979.

7. Il a souligné la nécessité de développer les compétences en matière de gestion et de technique à tous les niveaux du processus de développement industriel et d'accorder la plus grande attention au programme de développement des techniques d'ingénierie et de métallurgie de base, activités qui constituent le fondement de tout programme effectif d'industrialisation.

8. Concernant la coopération industrielle régionale, le Secrétaire exécutif a exprimé l'avis que des mesures de coopération qui n'existent que sur le papier ne contribuent guère à l'industrialisation. C'est pourquoi il a proposé que l'on adopte des moyens pratiques de coopération pour assurer l'emploi rationnel et la gestion efficace des ressources non renouvelables de la région. Il a recommandé qu'on accorde une grande attention à la création et au fonctionnement des sociétés multinationales qui peuvent faciliter la mise en place d'industries de base viables et assurer par là même la souveraineté sur les ressources nationales.

9. Le Secrétaire Général Administratif aide l'OUA a expliqué qu'il s'adressait à la réunion au nom du Secrétaire général administratif de l'OUA que des engagements officiels urgents ont contraint de s'absenter d'Addis-Abéba. Il a fait observer que le développement optimal de la production agricole devrait occuper une place importante dans tout programme réaliste de développement économique de l'Afrique, étant donné qu'un accroissement de la production agricole fournirait plus de produits alimentaires pour la consommation locale, plus de matières premières locales aux fins de transformation, ainsi que d'expansion et de diversification du marché, créerait des rapports sectoriels et aurait en fin de compte pour effet d'accélérer l'industrialisation.

10. Il a fait observer que certains des Etats membres de l'OUA étaient tributaires d'exportations de minerais pour obtenir des recettes en devises et a déclaré qu'il importait de créer des industries locales qui pourront d'une façon générale utiliser ces minerais comme matière première. Ces industries devraient être prévues en premier lieu pour répondre aux besoins locaux, avant de travailler pour les marchés d'exportation. Il a également suggéré que ces industries devraient être planifiées en fonction des disponibilités humaines et matérielles locales, d'une façon compatible avec la dimension du marché national.

11. Il a mis l'accent sur le fait que le manque de main-d'oeuvre qualifiée à tous les niveaux et la sélection peu judicieuse de techniques de production au regard des ressources disponibles en capital et en main-d'oeuvre constituaient des contraintes affectant l'industrialisation africaine. Ces contraintes font ressortir l'urgente nécessité d'une coopération globale entre pays africains. Il a déclaré que le Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles qui doit se tenir bientôt constituera une nouvelle étape vers la solution de certains des problèmes que pose l'industrialisation dans la région et a exprimé l'espoir que ce colloque définirait une approche africaine à l'égard de toute une série de problèmes.
12. Il a informé la réunion que la trentième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA tenue à Tripoli avait ratifié les résolutions et recommandations de la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie.
13. Enfin, il a invité le Comité à sérieusement considérer la nécessité de mettre au point un code de conduite approprié s'appliquant aux activités des sociétés transnationales en Afrique.
14. Le représentant de l'ONUDI, parlant au nom du Directeur exécutif de l'ONUDI qui était empêché, a rappelé au Comité ses responsabilités en tant que tribune importante à laquelle les pays africains peuvent discuter collectivement et mettre des décisions constructives prises par la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie à Kaduna et dont l'entière mise en oeuvre demande une volonté politique et des ressources naturelles des pays africains. Il a observé que les efforts faits en vue de l'instauration du Nouvel Ordre Economique International et la Déclaration et le Plan d'Action de Lima n'ont connu que peu ou pas de succès et que l'écart entre les nations pauvres et les nations riches continue de s'élargir. Il a exprimé l'espoir qu'en discutant des points de l'ordre du jour, la réunion formulerait des suggestions concrètes visant des mesures fondamentales de politique qui permettraient à tous ceux qui sont concernés par l'industrialisation en Afrique de formuler des programmes nationaux et efficaces.
15. Comme suite à une série de résolutions sur le développement économique, scientifique et industriel prises par le Conseil des ministres de l'OUA à sa trente-unième session ordinaire tenue à Khartoum et entérinées ensuite par la quinzième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, l'ONUDI étudie la possibilité d'élargir sa coopération déjà établie avec la CEA et l'OUA. Il a rappelé la participation de son organisation à différentes phases d'un certain nombre de projets et programmes, y compris le prochain colloque régional auxquels une haute priorité a été accordée par la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie. La coopération entre la CEA et l'ONUDI a été encore renforcée par un accord CEA/ONUDI signé récemment par les chefs de ces deux Organisations et le statut d'observateur a été accordé à la CEA au Conseil de Développement Industriel de l'ONUDI.
16. Il faudra considérer la possibilité d'organiser des réunions régulières entre l'ONUDI, la CEA et l'OUA pour examiner de temps à autre, les progrès accomplis pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées par les organes directeurs de chaque organisation s'occupant des problèmes industriels concernant l'Afrique.

17. Le volume de l'assistance technique de l'ONUDI financé largement par le PNUD, a augmenté de façon substantielle depuis 1977 et atteint à présent le chiffre record de près de 15,7 millions de dollars des Etats-Unis. Le représentant a mis en exergue quelques unes des nouvelles activités entreprises par l'ONUDI en Afrique, spécialement dans la zone Sahélienne et la mise sur pied d'organisations multinationales africaines pour le développement industriel. Il a informé la réunion des sections spéciales créées à l'ONUDI en vue de promouvoir et d'intensifier la coopération industrielle entre les pays en développement et les actions de l'organisation en faveur des pays les moins développés.

18. Le représentant de l'ONUDI a conclu en assurant les Gouvernements africains que l'ONUDI s'engageait à continuer à aider leurs pays dans leurs efforts de développement industriel aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. Il a noté que cela était manifeste, vu le montant énorme de l'assistance et le dévouement que nécessitent les nombreux problèmes inhérents à la première phase du développement industriel sur le continent et eu égard à son immense potentiel aussi bien en ressources naturelles qu'en ressources humaines. Il a souligné l'importance des efforts collectifs des pays africains dans le domaine de développement industriel, qui sont le meilleur moyen d'asseoir un réseau solide et durable de relations harmonieuses entre toutes les parties du continent au profit de leurs peuples.

Adoption de l'ordre du jour

19. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Déclaration d'ouverture du Président du Comité
2. Déclarations des chefs des institutions organisatrices : CEA, OUA et ONUDI
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Préparatifs du Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles en vue d'une croissance endogène autonome, de la diversification et de l'autonomie collective, 1978-2000. Rapport d'activités
5. Rapports d'activités sur l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Lima au niveau régional : projets inter-pays :

- a) Centre régional africain de conception et de fabrication industrielles;
- b) Fonds africain de développement industriel;

Programmes sectoriels :

- c) Programmes de développement des industries chimiques, industries mécaniques et métallurgiques, des industries alimentaires et agro-industries, des industries des matériaux de construction et des industries sylvicoles.

6. Création de sociétés industrielles multinationales africaines

7. Préparations de la cinquième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie

8. Initiatives et conceptions concernant des formes nouvelles de coopération mondiale pour le développement industriel
9. Préparatifs de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, prévue pour 1980
10. Coopération entre la CEA et l'ONUDI
11. Autres questions
12. Adoption du rapport.

B. EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Préparatifs du Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles en vue d'une croissance endogène autonome, de la diversification et de l'autonomie collective, 1978-2000 (point 4 de l'ordre du jour)

20. En présentant le document soumis pour ce point d'ordre du jour, un représentant de la CEA a rappelé les origines de la convocation du colloque et a informé la région de deux autres importantes réunions : le groupe interinstitutions et le groupe de travail ad hoc qui ont été convoqués pour aider à la préparation du Colloque régional. Le groupe de travail ad hoc a choisi parmi ses participants une équipe de travail et qui a visité un certain nombre de pays Africains, ainsi que le siège de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI. Le résultat de la mission entreprise par l'équipe a été la production du document de base présentant des questions pertinentes en vue de stimuler les discussions sur les politiques et stratégies industrielles, cela avait été demandé par la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie. Les institutions organisatrices à savoir la CEA, l'OUA et l'ONUDI ont fourni une assistance technique à certains Etats membres sur leur demande lors de la préparation de leurs journées nationales d'études. Le représentant a indiqué qu'environ 12 pays africains avaient présenté des monographies ou des rapports nationaux sur les journées nationales d'études.

21. Certains pays qui avaient déjà organisé des journées nationales d'études ont brièvement exposé leurs expériences. Les autres qui ne l'ont pas fait et qui n'étaient pas en mesure de fournir leurs rapports ont promis de le faire dans le courant de Décembre et de soumettre leurs rapports aussitôt. Il y a toutefois encore d'autres pays où la possibilité d'organiser des journées nationales d'études est très éloignée. Ils ont été invités à préparer des rapports nationaux consistants

22. A l'issue des discussions sur l'impossibilité de certains pays de se conformer à la date limite pour la soumission de leurs rapports au secrétariat, il a été décidé que la date du Colloque serait reportée pour permettre à un plus grand nombre possible de pays d'organiser leurs journées nationales en vue de la préparation du Colloque qui est censé dégager une position africaine commune sur les politiques et stratégies industrielles, ainsi qu'une vue de la Troisième Conférence Générale de l'ONUDI.



Rapports d'activités sur l'application de la Déclaration et du Plan d'Action de Lima au niveau régional (ECA/CMI/FCIA.5/WP/2) (point 5 de l'ordre du jour)

a) Centre régional africain de conception et de fabrication industrielles

23. Au titre de ce point, un représentant de la CEA a informé rapidement les participants des activités préparatoires entreprises jusqu'ici à l'occasion de la création du Centre régional africain de conception et de fabrication industrielles. Il a évoqué au nombre de ces activités l'envoi d'une mission d'experts dans un certain nombre de pays africains et la convocation d'une réunion spéciale inter-gouvernementale d'experts du 30 octobre au 2 novembre 1978 pour examiner le rapport de la mission sur le terrain et formuler des recommandations à ce sujet. Le président de cette réunion a présenté le rapport de la réunion au Comité des progrès de l'industrialisation, en soulignant les principaux points couverts par le rapport. Il s'agissait notamment des paragraphes 22 à 24 consacrés à la question de savoir si le Centre serait une entité séparée ou dépendrait du Centre de technologie. D'après le consensus qui s'est dégagé, la création du Centre en tant qu'entité distincte a été décidée par les ministres de l'industrie, mais il n'en devrait pas moins coopérer dans certains domaines avec le Centre de technologie. Le Président de cette réunion a également appelé l'attention sur certains amendements apportés au statut. Les critères qu'il avait été suggérés d'adopter pour l'accueil du Centre avaient été jugés acceptables, avec certaines réserves. Certains représentants estimaient que la date limite fixée pour la réception des candidatures de pays désireux d'accueillir le Centre devrait être reportée et qu'une mission devrait être envoyée dans ces pays. Le secrétariat a été prié, à titre de compromis, d'établir un document sur la question. Il était recommandé dans les paragraphes 65 à 68 d'accélérer les travaux, de façon à ce que le Centre puisse être construit dans les plus brefs délais.

24. Avec ces observations, le rapport de la mission a été adopté et les membres de l'équipe d'experts ont été félicités de leurs travaux.

25. Certains représentants ont à nouveau soulevé la question de l'emplacement du Centre. Ils ont aussi demandé de reporter à plus tard la date limite pour la réception des candidatures en vue d'accueillir le Centre. Ils ont expliqué leur demande par le fait qu'en disposant du rapport de la mission, certains pays étaient maintenant mieux placés pour connaître toute la portée. En réponse à cette demande, le secrétariat a fait clairement savoir à plusieurs reprises, au cours d'un long débat, qu'il n'était pas en mesure, pour des raisons financières, de procéder à nouveau à cet exercice.

26. Le Président a informé les participants que le document d'information sur l'emplacement du Centre, établi par l'équipe d'experts avait été retiré, mais serait présenté à la Conférence de plénipotentiaires, après adjonction du nom des autres pays qui se portaient candidats pour accueillir le Centre.

27. A la suite d'une impasse due aux résultats du vote sur le point de savoir s'il fallait ou non reporter la date limite pour le dépôt des candidatures des pays désireux d'accueillir le centre, le Président a fait les observations suivantes :

a. Tous les pays membres de l'OUA ont eu la même possibilité de poser leur candidature jusqu'au 30 septembre 1978.

b. A la suite de la réaction du Conseil du Centre de transfert de technologie réuni à Arusha en mai 1978, et de la demande d'une évaluation par des experts de la candidature des pays en présence, le secrétariat avait présenté au Comité des progrès de l'industrialisation les offres que lui avaient faites le Nigéria et le Kenya à titre confidentiel.

c. Cela était parfaitement normal, mais les futurs candidats avaient maintenant la possibilité de présenter des offres plus avantageuses que celles des deux pays en question afin d'emporter la décision.

d. Or, cela serait très injuste pour ceux qui ont scrupuleusement respecté les règles et la date limite fixées; il n'aurait donc pas fallu reporter la date limite

e. Mais devant l'insistance de certains membres et dans l'intérêt du centre et de son succès en tant qu'instrument vital pour accélérer le développement technologique et industriel de l'Afrique, le Président a jugé indispensable que toutes les décisions prises et à prendre le soient avec la participation de tous les Etats membres.

f. Au lieu d'utiliser sa voix prépondérante, le Président a tranché la question comme suit :

i) la date limite pour le dépôt des candidatures des pays désireux d'accueillir le Centre sera reportée au 30 décembre 1978;

ii) vu les alinéas b, c, et d ci-dessus, il est impératif, pour des raisons de justice et d'équité, que toutes les offres de nouveaux pays candidats soient vérifiées sur place par une mission du groupe d'experts;

iii) la CEA ayant déclaré catégoriquement qu'elle avait épuisé les fonds disponibles pour les missions sur le terrain, tout pays candidat intéressé devrait prendre à sa charge les frais de la mission du groupe d'experts. Le Président a fait remarquer qu'il serait contradictoire qu'un pays qui prétend s'intéresser de près à un projet pour lequel, si sa candidature est retenue, il devra dépenser des millions de dollars des E.U., ne soit pas disposé à payer la somme de 7 500 dollars des E.U., ce qui est selon ses informations le montant approximatif des frais qu'entraîneraient les missions.

iv) chaque pays candidat doit accompagner le questionnaire rempli d'un chèque de 7 500 dollars des E.U.. Tout excédent sera remboursé et tout déficit sera imputé au pays en question.

g. La décision a été adoptée à l'unanimité.

28. Un représentant a déploré que l'on ait pas prévu d'activités de formation au Centre et que d'après l'organisation des travaux proposée, il n'était pas prévu non plus de fabriquer des machines outils et du petit matériel électrique. Il estimait que

même si cette fabrication ne partait pas de zéro, il faudrait l'envisager, puisque les activités du Centre visaient à mettre au point une stratégie encourageant le développement et l'autonomie. Après un débat, il a été convenu de modifier le tableau des activités pour y prévoir la formation et d'approuver la fabrication de matériel de production parmi les fonctions organisées du Centre. Il a aussi été convenu de créer un bureau d'information comportant une bibliothèque.

29. Il a été convenu d'apporter les nouveaux amendements suivants au statut : à l'Article 7, paragraphe 2 a) supprimer "ou son représentant"; à l'Article 10, paragraphe 3, lire : "le Secrétaire exécutif présidera le Comité exécutif afin d'assurer la continuité et la bonne marche du Comité"; à l'Article 7, paragraphe 7, d) remplacer les mots : "Directeur général" par les mots : "Directeur exécutif".

30. Dans le texte du Statut, les mots "Directeur général" doivent être remplacés par les mots "Directeur exécutif".

b) Fonds africain de développement industriel, et

c) Programmes sectoriels.

31. Présentant les documents relatifs à ces deux subdivisions du point 5, le représentant de la CEA en a décrit la teneur en disant qu'on n'avait pas besoin des renseignements et éléments nouveaux de politique pour exécuter les programmes sectoriels et créer le fonds de développement industriel. Il a rappelé que la réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie, à Kaduna, avait décidé que la priorité devait aller aux secteurs clés suivants :

- a) Industries alimentaires et agro-industries;
- b) Matériaux de construction et industries du bâtiment et des travaux publics;
- c) Industrie mécanique;
- d) Industrie métallurgique de base;
- e) Industrie chimique.

32. Il a informé le Comité que, depuis la réunion de Kaduna, des travaux supplémentaires avaient été faits dans le domaine des produits chimiques, des matériaux de construction et du bâtiment et des travaux publics, et que l'on poursuivait les travaux dans le domaine des industries métallurgiques et mécaniques. Une mission sur les métaux et le développement des industries mécaniques est en train de se rendre dans certains pays africains en exécution de ce projet.

33. Le représentant de la CEA a noté que la formulation des programmes était axée sur les aspects suivants : examen sectoriel, identification des projets en insistant sur les relations industrielles verticales, énoncée de l'ordre des priorités et développement intégré de chaque secteur.

34. Le chef de la mission sur le fonds de développement industriel a informé la réunion que la mission s'était rendue, en Côte d'Ivoire, au Togo, en République-Unie du Cameroun, au Soudan, en Tunisie et à l'ONUDI afin a) de s'entretenir avec les

Etats membres de leurs expériences et de leurs problèmes concernant le financement des études de pré-faisabilité et de faisabilité intéressant particulièrement les projets multinationaux, régionaux et sous-régionaux, b) d'avoir une idée des projets multinationaux, régionaux et sous-régionaux qui se trouvent dans la filière dans les domaines suivants : industries liées à l'agriculture, matériaux de construction, industries métallurgiques, industries sidérurgiques, chimiques et pétro-chimiques, industries mécaniques et industries forestières; c) d'examiner les mécanismes de coopération à créer entre le fonds proposé et les institutions nationales et multinationales existantes qui fournissent une assistance financière et technique pour les études de pré-faisabilité et de faisabilité; e) de recueillir les suggestions des Etats membres concernant le financement du Fonds africain de développement industriel.

35. Dans les pays où elle s'est rendue, la mission a pu s'entretenir avec des fonctionnaires des ministères des finances, du plan et de l'industrie, ainsi qu'avec des représentants des institutions financières.

36. La mission a constaté que la plupart des pays en question ont accueilli favorablement l'idée de créer un Fonds et ont approuvé la proposition d'installer le Fonds à la Banque africaine de développement. La mission n'a pas vraiment réussi à obtenir un nombre raisonnable de projets dans la filière dans les secteurs prioritaires recommandés par les ministres réunis à Nairobi et à Kaduna.

37. Un représentant a demandé d'inclure la formation technique et le développement des industries utilisant des ressources, notamment les industries alimentaires et les agro-industries. En réponse, le secrétariat de la CEA et l'ONUDI ont appelé l'attention sur les dispositions du programme de travail visant à satisfaire cette demande.

38. Il a également été observé que l'on ne s'était pas assez occupé de la question d'entraîner les pays les moins avancés dans le grand courant de l'industrialisation. Le représentant de l'ONUDI a fait savoir que ce problème avait toujours retenu l'attention et fait l'objet de discussions dans les instances internationales s'occupant de l'industrialisation. Il a appelé l'attention sur les mesures prises par l'ONUDI, notamment sur la création d'une section spéciale au sein de l'organisation pour s'occuper des problèmes de l'industrialisation des pays les moins avancés.

#### Création de sociétés multinationales industrielles africaines (point 6 de l'ordre du jour)

39. En présentant ce document, un représentant de la CEA a souligné les difficultés rencontrées dans la promotion de la coopération industrielle entre pays africains. Les résultats n'ont pas été encourageants, il faudrait prêter sérieusement attention à cette question, car il ne saurait y avoir de progrès industriels sans une véritable coopération, notamment dans le domaine de l'industrie. C'est pourquoi les efforts devraient se poursuivre en ce sens.

40. La coopération industrielle, les codes d'investissement, la localisation des industries etc. sont considérés comme les principales causes de difficultés dans la création de sociétés multinationales industrielles. Certains pays négligent l'importance des agents de production et de distribution qui décident du choix de la production, de la commercialisation et de la localisation des industries.

41. Ce document cherchait donc à suggérer des solutions pour surmonter certaines de ces difficultés et énumérait certains des avantages qu'il y aurait à créer des sociétés multinationales industrielles. Pour profiter de ces avantages, il était indispensable d'encourager la volonté politique. C'est pourquoi il serait bon de pouvoir compter sur un soutien politique pour réunir les sociétés d'Etat africaines afin d'examiner et de mettre au point un cadre propice au développement industriel multinational africain. De telles sociétés pourraient se présenter sous la forme de sociétés de portefeuille et le problème de la localisation perdrait de son importance.

42. Le Comité a pris note de ce document ainsi que des suggestions qui y étaient faites et a formulé des recommandations appropriées à ce sujet, comme il est indiqué dans la deuxième partie du présent rapport.

Préparation de la cinquième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie (point 7 de l'ordre du jour)

43. Le projet d'ordre du jour provisoire de la session a été présenté au Comité à titre de document d'information. Après quelques amendements mineurs; le Comité l'a adopté en notant que d'autres amendements pourraient lui être apportés si besoin est.

Initiatives et conceptions concernant des formes nouvelles de coopération mondiale pour le développement industriel (point 8 de l'ordre du jour)

44. Sous ce point de l'ordre du jour un représentant de l'ONUDI a présenté le document intitulé : "Le système de consultations mondiales de l'ONUDI dans le domaine de l'industrie : la région de l'Afrique". Il a rappelé que le système actuel de consultations industrielles résultait de la Déclaration de Lima et que l'ONUDI avait organisé des consultations sectorielles et mondiales compatibles avec les objectifs de Lima. Dans nombre de cas, ces consultations avaient été précédées par des réunions préparatoires au niveau régional, au cours desquelles des réunions avaient également été organisées pour considérer les mesures ultérieures à prendre.

45. Il a invité les pays africains à intensifier leur participation à ces consultations, sur la base d'une conception commune. Il a offert l'assistance de l'ONUDI pour l'organisation de réunions régionales préparatoires en Afrique en prévision des consultations mondiales, afin d'assurer que les besoins et exigences de l'Afrique qui diffèrent de celles des autres régions, soient présentés lors des réunions sur le plan mondial. Il a souligné la nécessité de disposer à cet effet de centres régionaux pour l'organisation de telles réunions préparatoires régionales. A cet égard, les MULPOCs constituaient des outils potentiels. Le représentant de l'ONUDI a également signalé qu'il s'agissait là d'un secteur où il serait utile d'intensifier la collaboration entre l'ONUDI, la CEA et l'OUA. L'ONUDI avait déjà engagé des entretiens dans ce sens avec la CEA et l'OUA.

46. L'ONUDI est disposée à aider l'Afrique par tous les moyens possibles afin qu'on puisse tirer le maximum de profit du programme de consultations mondiales. Il a attiré l'attention sur la liste des réunions pour consultations prévues jusqu'en 1980, jointe au rapport du secrétariat de l'ONUDI. Un délégué a demandé pourquoi toutes ces réunions se tenaient en Europe. Le représentant de l'ONUDI a signalé que son organisation s'efforçait d'obtenir que des pays africains se proposent comme pays hôtes pour ces consultations et notamment pour les réunions proposées pour les consultations sur la formation industrielle et le conditionnement des produits alimentaires. Il est convenu que certaines de ces réunions devraient avoir lieu en Afrique et les pays africains ont été invités à prendre des mesures en vue d'accueillir certaines de ces réunions.

47. La présentation du document a été suivie par des délibérations concernant différentes questions exposées dans le document notamment : le transfert de savoir-faire, le choix des techniques, les négociations financières et les entreprises conjointes, ainsi que la formation industrielle. Il a été convenu que les pays africains devraient par l'entremise de leurs représentants au sein du Conseil du développement industriel (ONUDI) insister pour que des réunions pour consultations soient organisées sur des questions capitales pour la région, telles que le financement industriel et la formation.

48. Un représentant de la CEA a fourni des exemples de deux réunions nationales pour consultations sur les graisses et les huiles végétales et sur le cuir et les produits de cuir, qui avaient été organisées en 1977 en Ethiopie. Il a informé la réunion que la CEA était en train de réexaminer sa position concernant les systèmes mondiaux de consultations dans le domaine de l'industrie, du commerce des ressources naturelles, etc. en vue de constituer une base pour des négociations concrètes. Il a également informé les représentants qu'au cours de la dernière réunion du Comité exécutif tenue à Arusha, la CEA avait présenté certains documents, dont l'un concernait la convention de Lomé. La Réunion du Comité exécutif a recommandé que le secrétariat de la CEA distribue ce document à tous les pays africains et intensifie son soutien aux pays de l'ACP en vue de la négociation d'une nouvelle convention de Lomé.

Préparation de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, prévue pour 1980 (point 9 de l'ordre du jour)

49. Au titre de ce point, un représentant de l'ONUDI a présenté un document et a rappelé les décisions prises à la douzième session du Conseil du développement industriel de l'ONUDI, la résolution 7(IV) adoptée en novembre 1977 à Kaduna par la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie ainsi ces résolutions servaient de toile de fond aux préparatifs en vue de la troisième Conférence.

50. Le représentant de l'ONUDI a décrit les mesures prises par son organisation pour donner suite à la résolution et aux demandes du Conseil, essentiellement en ce qui concerne l'examen et l'évaluation de la situation mondiale de l'industrie, les stratégies et politiques de développement industriel des années 1980 intéressant l'Afrique et l'examen des arrangements institutionnels. En conclusion, il a exprimé l'espoir que le colloque permettrait de dégager une position africaine commune qui donnerait des orientations à la réunion de New Delhi et aiderait l'ONUDI à mettre au point les préparatifs de la troisième Conférence.

51. Le Président a invité les représentants à examiner le rapport (UNIDO/ICIS.86) pour voir si le contenu de pages 4 à 7 du texte anglais répondait aux critères fixés par la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie, qui sont énoncés à la page 2 du document.
52. Un représentant a demandé si la troisième Conférence générale de l'ONUDI était convoquée spécialement pour les pays africains ou pour tous les pays en développement. Un représentant de l'ONUDI a répondu que la Conférence s'adressait à tous les pays membres.
53. Le Comité a examiné le rapport et a noté avec satisfaction les progrès accomplis par l'ONUDI ainsi que les activités projetées, qui sont décrites en détail dans le documents, en vue de donner plus de relief à la participation de l'Afrique à la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

Coopération entre la CEA et l'ONUDI (point 10 de l'ordre du jour)

54. Le représentant de la CEA a présenté le document ECA/CMI/FCIA.5/WP/6 dans lequel étaient résumés les entretiens entre le Secrétaire exécutif de la CEA et le Directeur exécutif de l'ONUDI. Il a fait observer que ce document n'était qu'un document d'information dont il fallait prendre note parce qu'il arrivait souvent que le Comité des progrès de l'industrialisation demande à la CEA de collaborer étroitement avec l'ONUDI pour appliquer les résolutions des ministres africains de l'industrie. Ce document visait à décrire dans ses grandes lignes la coopération entre la CEA et l'ONUDI et ne donnait pas un compte rendu exhaustif de ces activités parce que la coopération entre la CEA et l'ONUDI se poursuivait et couvrait une large gamme d'activités.
55. Le représentant de l'ONUDI a fait observer que la coopération entre la CEA et l'ONUDI devrait s'étendre à l'OUA et qu'une coopération étroite entre les trois organisations, notamment par l'organisation de réunions de consultation, était essentiellement au développement industriel de l'Afrique.
56. Le représentant de l'OUA a fait observer que l'OUA participait déjà à des projets industriels régionaux, tels que le Centre régional de technologie, le Centre de conception industrielle, le Colloque etc... et devrait être par conséquent un partenaire à part égale. Il a demandé aux Etats membres qui avaient organisé des ateliers nationaux d'envoyer également leurs rapports à l'OUA.
57. En conclusion, le Président a remercié les délégués pour leur coopération et leur assiduité tout au long de la réunion, il a aussi remercié les institutions organisatrices, les membres du secrétariat de la CEA et les interprètes pour leur inestimable contribution au bon déroulement et au succès final de la réunion.
58. Le délégué éthiopien qui a répondu en de termes à propos au nom des autres délégués, a exprimé son admiration pour la manière digne et compétente avec laquelle le Président a accompli son devoir et lui a souhaité bonne réussite à l'avenir.

CONCLUSIONS ADAPTEES

DEUXIEME PARTIE

- A. Préparatifs du Colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles en vue d'une croissance endogène autonome, de la diversification et de l'autonomie collective : 1978-2000 : Rapport d'activités (point 4 de l'ordre du jour)
1. Le Comité a invité le secrétariat à s'efforcer de s'assurer que tous les Etats membres qui n'ont pas tenu de journées nationales d'études de le faire et de soumettre leurs rapports pour le 28.2.79 ou avant cette date.
  2. Le Comité a recommandé que les pays qui ont tenu des journées nationales d'études envoient néanmoins par la même date limite un rapport faisant le point de la situation en ce qui les concerne.
  3. La réunion a en outre réitéré la décision de la Conférence des Ministres africains de l'industrie à savoir, que la composition des délégations devrait être multisectorielle et devrait comprendre les ministères techniques, les organismes para-étatiques et le secteur privé.
  4. En outre, le Comité a accepté avec gratitude la proposition du gouvernement kényan d'accueillir le Colloque régional.
  5. La réunion a décidé que le Colloque se tiendrait au plus tard pendant la première moitié d'avril, la date exacte devant être convenue entre les institutions organisatrices - CEA, OUA, ONUDI et le gouvernement kényan - et que cette date serait communiquée aux Etats membres.
  6. Finalement, la réunion a invité le secrétariat de s'assurer que les documents sur le Colloque régional parviennent à temps aux Etats membres, bien avant la réunion sur le Colloque régional.
- B. Rapports d'activités sur l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Lima au niveau régional : projets inter-pays (point 5 de l'ordre du jour)
- a) Centre régional africain de conception et de fabrication industrielles
    1. Le rapport sur cette question a été présenté par le secrétariat de la CEA. Le Comité l'a examiné de manière approfondie et, sous réserve de quelques amendements, l'a adopté à l'unanimité avec les recommandations suivantes.



i) Pour la suite des activités, le Comité a demandé au Secrétaire exécutif de faire distribuer le rapport de la mission préparatoire et le texte approuvé du statut à tous les Etats membres.

ii) Le Secrétaire exécutif a été prié de convoquer une réunion de plénipotentiaires au début de 1979 pour signer l'accord créant le Centre.

iii) La date limite pour le dépôt des candidatures des pays offrant d'accueillir le Centre est reportée au 30 décembre 1978, aux conditions arrêtées par le Comité au cours des discussions.

iv) Aussitôt après la signature des membres qui souhaitent faire partie du Centre, le Conseil tiendra sa première réunion pour prendre des décisions sur les points suivants :

- a) emplacement du Centre
- b) budget pour 1979-1980
- c) contributions des Etats membres du Centre
- d) définitions d'emplois, traitements et conditions d'emploi du personnel de rang supérieur du Centre
- e) établissement et approbation du programme de travail pour 1979/1980.

2. Le Secrétaire exécutif présentera un rapport au Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique et, par son intermédiaire, à la cinquième Conférence des ministres africains, qui se réunira à Kampala en 1979.

3. Le Comité a décidé d'accepter l'offre du Bénin d'accueillir la réunion de plénipotentiaires; la date exacte sera fixée par voie de consultations entre le secrétariat et le gouvernement hôte et, lorsque une date ferme aura été arrêtée, le secrétariat la communiquera en temps voulu aux Etats membres.

b) Fonds africain de développement industriel

c) Programmes sectoriels

1. Le Comité a pris note du document présenté par le secrétariat au titre de ces deux points et il a approuvé les mesures prises par la CEA et l'ONUDI pour exécuter les projets auxquels la Conférence des ministres africains de l'industrie avait accordé un rang élevé de priorité, à savoir :

a) L'accent devrait être mis en particulier sur les industries utilisant surtout des ressources et, à cet égard, les agro-industries devraient avoir une place de choix;

b) Une attention particulière devrait aller à l'assistance au développement des programmes sectoriels au niveau national;

c) La formation devrait faire partie intégrante de l'exécution de ces programmes

d) Une attention vigilante devrait être consacrée sans relâche aux problèmes des pays en développement les moins avancés.

C. Création de sociétés multinationales industrielles africaines (point 6 de l'ordre du jour)

1. Le Comité a pris note du rapport présenté au titre de ce point et a demandé à la CEA de le soumettre au Colloque, à la Conférence des ministres africains de l'industrie et aux gouvernements des Etats membres pour qu'ils l'examinent et prennent les décisions nécessaires. Le rapport sera ensuite soumis au Conseil des ministres de l'OUA et à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains.

D. Préparatifs pour la cinquième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie (point 7 de l'ordre du jour)

1. Le Comité a approuvé l'ordre du jour modifié suivant pour la cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie qui doit se tenir en Ouganda en juin 1979, à une date à fixer par le secrétariat et le gouvernement hôte.

2.
  - i) Séance d'ouverture
  - ii) Election du bureau
  - iii) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
  - iv) Déclarations de caractère général
  - v) Rapport du Président du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique
  - vi) Mise en oeuvre des programmes sectoriels et inter-pays : Rapport d'activités
  - vii) Politiques et stratégies industrielles : Examen du Rapport sur le Colloque sur les politiques et stratégies industrielles et adoption du programme d'action future
  - viii) Coopération régionale industrielle
  - ix) Rapport d'activités sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Lima sur la coopération internationale industrielle et le développement
  - x) Préparatifs pour la troisième Conférence générale de l'ONUDI : formulation d'une position africaine commune en rapport avec l'ordre du jour provisoire
  - xi) Examen des projets des résolutions et recommandations
  - xii) Date et lieu de la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie
  - xiii) Questions diverses
  - xiv) Adoption du rapport.

3. La réunion est convenue que le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique se réunira trois jours avant la cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie.

E. Initiatives et conceptions concernant des formes nouvelles de coopération mondiale pour le développement industriel (point 8 de l'ordre du jour)

1. Le Comité des progrès soutient le système de consultations de l'UNIDO dans différents domaines sectoriels de l'industrie, conformément aux priorités établies par les ministres africains de l'industrie lors de leurs différentes conférences et particulièrement à Kaduna.

2. L'accent devra être mis en particulier sur le transfert du savoir-faire technique et sur le processus du choix des techniques. A cet égard, l'accent devra être mis sur les directives à fournir pour la négociation de contrats, le paiement d'émoluments pour le savoir-faire technique, les droits de licence et les honoraires d'agences de gestion.

3. Les pays africains membres du Conseil du développement industriel (ONUDI) devront s'efforcer de présenter un front commun au sein du Conseil visant à réaliser les objectifs Africains. Le Comité demande instamment à ces membres de travailler de concert et d'engager des débats susceptibles d'influencer la politique de l'ONUDI en faveur de l'Afrique.

4. Se penchant sur le mécanisme requis pour organiser rationnellement les consultations, le Comité a jugé qu'il y a une large latitude pour de plus amples consultations et a exprimé le voeu que certaines de ces consultations aient lieu en Afrique. A cet égard le Comité s'engage à rappeler aux pays africains qu'il serait souhaitable qu'ils proposent d'accueillir les consultations de l'ONUDI.

5. En ce qui concerne les autres questions relatives aux consultations soulevées par l'ONUDI, le Comité a réitéré les résolutions 5,6 et 11 de la Conférence de Kaduna et a prié instamment les pays africains pour qu'ils exploitent pleinement les voies de consultations énoncées dans ces résolutions.

6. Le Comité a recommandé à l'ONUDI l'intérêt d'organiser des activités préparatoires et de suivi en Afrique au niveau sous-régional. A cet égard, le Comité a signalé à l'ONUDI la pertinence, voire l'importance capitale des Mulpocs créés dans différentes sous-régions Africaines, en tant qu'instruments indispensables de consultation au niveau sous-régional en Afrique. L'ONUDI a accepté d'organiser en collaboration avec les Mulpocs des consultations au niveau sous-régional.

F. Préparation de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, prévue en 1980  
point 9 de l'ordre du jour)

1. Le Comité a examiné le document présenté par l'ONUDI sur la préparation de la troisième Conférence générale de l'ONUDI. Il a noté avec satisfaction les progrès accomplis par l'ONUDI dans l'exécution des activités décrites dans le document et visant à encourager une participation effective de l'Afrique à la Conférence.

2. Le Comité a demandé à l'ONUDI de présenter un autre rapport d'activité au Comité des progrès de l'industrialisation à Kampala, en juin 1979, et à la cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie.

G. Coopération entre la CEA et l'ONUDI (point 10 de l'ordre du jour)

Le Comité a noté avec satisfaction qu'il était prévu que l'OUA participerait pleinement à la collaboration entre la CEA et l'ONUDI.